



Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2022-098 du 12 juillet 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 12 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Gambetta à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 5 juillet 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C DURMORTIER, M. GARIN, E. GARRET, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY, F. LETURCQ,

Mm A. DHAMEC, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, G. ALEXANDRE, J.P. WISSOCQ, Ph. LEFORT, Ch. LAGNIEZ, H. COPIN, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, G. TRANNIN, M. LALISSE, P. WELELE, F. CARON, M. POUILLAUDE, J. L. DESCAMPS, Th. ROUCOU, Ch. DAMBRINE, J.M. LECORNET.

M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. TURPIN,
M. J.M. LECORNET, absent et excusé, a été suppléé par M. J.B. CARTON,

Mme E. GARRET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. VAILLANT,
Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. SELLIER,
Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme S. MANECHEZ,
M. J.P. WISSOCQ, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme S. MANECHEZ,
M. M. LALISSE, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme I. GUISE.

Objet : Programme Alimentaire Territorial - Appel à manifestation d'intérêt « Pour une alimentation de qualité pour tous ».

La séance ouverte, Monsieur le Président évoque au Conseil de Communauté la compétence de l'intercommunalité sur l'alimentation et notamment les deux enjeux identifiés par l'intercommunalité concernant une alimentation de qualité localisée et une alimentation pour tous.

Monsieur le Président précise que la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ont lancé conjointement un appel à manifestation d'intérêt expérimental ayant pour thème l'accès de tous à une alimentation locale, durable, saine et de qualité.

Monsieur le Président souligne que l'objectif de cet appel cherche à identifier des territoires labellisés Programme Alimentaire Territorial souhaitant porter une démarche locale d'accessibilité à une alimentation durable, saine et de qualité pour tous et d'accompagner ces derniers dans leur projet. Les territoires sélectionnés bénéficieront de moyens financiers permettant de faire appel à un chargé de mission dédié à ce projet. Ils bénéficieront également d'une formation-action ciblée, dispensée par des acteurs experts sur ces questions.

Monsieur le Président détaille les conditions de participation à cet appel à manifestation d'intérêts en indiquant que cette première session expérimentale s'adresse prioritairement aux territoires concernés par une contractualisation spécifique avec l'Etat (Engagement pour le renouveau du bassin minier, Pacte Sambre Avesnois Thiérache) ou repérés comme prioritaires au titre de la stratégie de prévention de lutte contre la pauvreté (Bassin creillois, Calaisis, Dunkerquois, Boulonnais, Amiénois).

Monsieur le Président évoque également le fait que la candidature doit être défendue par un collectif d'acteurs réunissant à minima un binôme constitué par le porteur d'un PAT labellisé ou en cours de labellisation et un acteur du champ social. Il est attendu que le collectif d'acteurs réunisse des associations d'aide alimentaire. Une seule structure déposera la candidature et sera nommée coordinatrice de la démarche. La structure porteuse sera garante de la rencontre entre les différents acteurs pour co-construire les actions.

Dans la logique du travail initié pour l'appel à projets des Invisibles pour lequel l'intercommunalité s'est portée candidate et pour lequel le travail est déjà engagé avec la commune et le CCAS de Bertincourt, la participation à cet appel à manifestation d'intérêt en serait le prolongement. Monsieur le Président propose de positionner la candidature de l'intercommunalité du Sud Artois qui serait chargé de coordonner cette démarche pour le compte d'un collectif réunissant l'association Le Coin Familial (Jardins de Cocagne), l'association Les Coquelicots (Banque Alimentaire) et l'association SOLAAL Hauts de France (glanage solidaire, invendus, dons agricoles).

Ce projet « aller vers les invisibles », actuellement expérimenté à Bertincourt, montre que les problématiques rencontrées s'étendent à d'autres enjeux liés à l'alimentation, comme l'éducation au goût, à l'équilibre alimentaire, à la cuisine ou au jardinage, mais aussi la nutrition et la dénutrition liée, par exemple à l'isolement des personnes âgées. De nouveaux partenaires pourraient donc rejoindre le projet, en lien avec le Contrat Local de Santé et l'Animation de la Vie Sociale, déployés par la Communauté de Communes comme la Maison de Santé Pluridisciplinaires de Bapaume qui mène un projet sur l'alimentation (maladies cardio-vasculaires, obésité...), le Réseau Gérontologique Ternois Artois (RGTA) qui mène le projet Nutri'age sur la dénutrition des personnes âgées, notamment celles qui sont isolées à domicile, le Centre social de Croisilles et l'Espace de Vie Sociale en cours de création à Fonquevillers.

Monsieur le Président souligne que le territoire du Sud-Artois n'est pas identifié comme « prioritaire » par rapport à cet appel à manifestation d'intérêt pour autant notre participation à cet appel à manifestation d'intérêts apparaît comme étant légitime compte tenu d'un investissement fort depuis 2018 par rapport à l'enjeu de l'accessibilité pour tous à une alimentation de qualité en tant que territoire rural confronté à des problématiques de mobilité, d'éloignement des services publics, de fracture numérique, de bas revenus... Le soutien en ingénierie permettrait de renforcer la mise en relations des acteurs locaux, de la production alimentaire à la distribution et surtout des sentinelles que représentent toutes les personnes qui côtoient le public en difficulté financière, sociale et alimentaire, qu'il s'agisse des élus communaux, des bénévoles des associations communales et des associations caritatives, des commerçants locaux, des éducateurs, des travailleurs sociaux et des habitants eux-mêmes.

Une première approche du budget de cette action a été réalisée et se déclinera de la façon suivante :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais de personnel (animation de la démarche)	34 000 €	Subvention DRAAF 90%	40 000 €
Frais de prestations (formation, intervention extérieure, réalisation d'un outil, etc.)	8 000 €	Autofinancement 10%	4 000 €
Autres frais (denrée alimentaire, petit matériel, impression)	2 000 €		
Total € TTC	44 000 €		44 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la réponse de l'intercommunalité à l'appel à manifestation d'intérêt « pour une alimentation de qualité pour tous » lancée par la DRAAF Hauts de France ;
- d'approuver la proposition de collectif présentée par l'intercommunalité du Sud Artois pour la candidature qui serait déposée si l'intercommunalité est retenue ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture*

Le Président,

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

DEL. 2022-098 du 12/07/2022

PAT. Appel à manifestation d'intérêts

« Pour une alimentation de qualité pour tous »